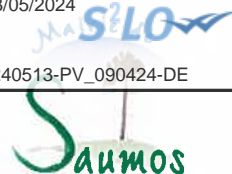




Syndicat Intercommunal de Regroupement P
LE TEMPLE – SAUMOS



L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 9 du mois d'avril, à 19h30, le Comité Syndical dûment convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la commune de Le Temple sous la présidence de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15/02/2024**
2. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2023**
3. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2023**
4. **AFFECTATION DES RESULTATS SIRP**
5. **BUDGET PRIMITIF SIRP 2024**
6. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2023**
7. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2023**
8. **AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT**
9. **BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2024**
10. **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LE TEMPLE – SAUMOS**
11. **DIVERS ET INFORMATIONS**

Membres en fonction : 7 titulaires et 2 suppléants

Présents : 7 titulaires 1 suppléant Absents : 0

Représentés (par procuration) : 0

Membres présents :

LE TEMPLE : Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN, Emeline TULLON ;
Jocelyne SARRAUTE

SAUMOS : Didier CHAUTARD, Laure FARBOS, Leslie GRECO, Stéphane PORTE

Membre absent excusé et non représenté :

Membre absent non excusé : /

Procuration : /

Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente, ouvre la séance à 19H36

Madame la Présidente propose d'ajouter un point supplémentaire :

12 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES 2024

Secrétaire désignée : Madame FARBOS Laure

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15/02/2024

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15/02/2024

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2023

Madame la Présidente présente le compte de gestion établi par le comptable du Trésor. Il affiche pour l'année un déficit d'investissement de 47 050,31 €, un excédent de fonctionnement de 68 987,06 € soit un résultat de 21 936,75 €.

Celui-ci n'appelle ni réserves ni observations.

Le comité syndical, à l'unanimité

ARRETE le compte de gestion du comptable du trésor pour l'exercice 2023. Il affiche un résultat de clôture positif de 21 936,75 €.

DECLARE à la majorité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2023

Nommé président de séance, Monsieur Didier CHAUTARD, Vice-Président, présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	275 186,66 €	12 169,33 €
RECETTES	344 173,72 €	7 060,55 €
REPORTS 2022	0 €	- 41 941,53 €
RESULTAT CUMULE	68 987,06 €	- 47 050,31 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	21 936.75 €	

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Excédent de fonctionnement **68 987,06 €**

Déficit d'investissement **47 050,31 €**

Vote à main levée

Nombre de votants : 7	Dont présents : 7	Dont procuration : 0
Pour : 7	Abstentions : 0	Contre :

4. AFFECTATION DES RESULTATS SIRP

Madame la Présidente explique :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU le compte administratif de l'exercice 2023 du syndicat, après le vote duquel il a été constaté un résultat de fonctionnement excédentaire de 68 987,06 € et un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 47 050,31 €;

VU les intérêts de crédits dans la section investissement à engager pour 2024

CONSIDERANT que le budget doit être en équilibre parfait,

CONSIDERANT que la section d'investissement révèle un besoin de financement de 58 887,06 €

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 le montant de 58 887,06 €
- R002 ; résultat de fonctionnement reporté 10 100,00 €

Sur proposition de Madame La Présidente, le Comité Syndical, **à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1068 le montant de 58 887,06 €
- R002 ; résultat de fonctionnement reporté 10 100,00 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

5. BUDGET PRIMITIF SIRP 2024

Madame la Présidente, suite à différentes réunions de travail sur les budgets propose au Conseil syndical de bien vouloir :

APPROUVER l'équilibre du Budget Primitif du S.I.R.P. du budget principal pour l'année 2024 comme suit :

DEPENSES et RECETTES de la Section de FONCTIONNEMENT : 345 000 €
DEPENSES et RECETTES de la Section d'INVESTISSEMENT : 100 000 €

TOTAL : 445 000 €

CHARGER Madame la Présidente et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter ce budget primitif 2024,

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté ;

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif du S.I.R.P. du budget primitif 2024 comme suit :

DEPENSES et RECETTES en Section de FONCTIONNEMENT : 345 000 €

DEPENSES et RECETTES de la Section d'INVESTISSEMENT : 100 000 €

TOTAL : 445 000 €

CHARGE Madame la Présidente et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter ce budget primitif 2024

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 7	Abstentions : 1	Contre : 0

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2023

Madame la Présidente présente le compte de gestion établi par le comptable du Trésor. Il affiche pour l'année un excédent de fonctionnement de 37 580.35 euros.

Celui-ci n'appelle ni réserves ni observations.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ARRETE le compte de gestion du comptable du trésor pour l'exercice 2023.

Il affiche un résultat de clôture de 132 585.70 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2023

Nommé président de séance, Monsieur Didier CHAUTARD, Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente.

Il indique aux membres que le Compte Administratif 2023 n'est pas en corrélation complète avec le Compte de Gestion 2023 une erreur informatique a mal retranscrit le résultat de clôture de 2022 (90 872.88 € au lieu de 95 005.35€ soit une différence de 4 132.47 €) après discussion avec le trésor cette anomalie elle sera corrigée sur le budget 2024

Après présentation du compte administratif ;

CONSIDERANT que Madame la Présidente s'est retirée au moment du vote ;

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	15 671.49 €	NEANT
RECETTES	53 251.84 €	
REPORTS 2022 (RECETTES)	90 872.88 €	
EXCÉDENT	128 453.23 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	128 453.23 €	

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Excédent de fonctionnement 128 453.23 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 7	Dont présents : 7	Dont
Pour : 7	Abstentions :	Contre :

8. AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43, applicable aux communes et aux établissements de transport de personnes ;

VU le compte administratif de l'exercice 2023 du SIRP Transport, après le vote duquel il a été constaté un résultat de fonctionnement excédentaire de **128 453,23 €**

VU l'anomalie informatique ne reprenant pas le bon excédent de 2022

VU que le report 2022 aurait dû être de 95 005,35 € et au lieu de 90 872,88 € engendrant une différence de 4 132,47 €

VU qu'il est nécessaire de corriger cette anomalie pour le budget 2024

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat en prenant en compte le bon montant du report 2022 soit un montant total de 132 585,70 €

Sur proposition de Madame La Présidente, le Comité Syndical, **à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- R002 ; résultat de fonctionnement reporté 132 585,70 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions :	Contre : 0

9. BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2024

Madame la Présidente, suite à différentes réunions de travail sur les budgets propose au Conseil syndical de bien vouloir :

APPROUVER l'équilibre du Budget Primitif du budget S.I.R.P. TRANSPORT pour l'année 2024 comme suit :

DEPENSES et RECETTES de la Section de FONCTIONNEMENT : 152 000 €

CHARGER Madame la Présidente et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter ce budget primitif 2024,

APPROUVER l'équilibre du Budget Primitif du budget S.I.R.P. TRANSPORT pour l'année 2024 comme suit :

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté ;

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif du S.I.R.P. TRANSPORT pour l'année 2024 comme suit :

DEPENSES et RECETTES en Section de FONCTIONNEMENT : 152 000 €

CHARGE Madame la Présidente et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter ce budget primitif 2024

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 8
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

10. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LE TEMPLE – SAUMOS

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a redéfini les contours de la compétence mobilité.

Dans le cadre de la nouvelle répartition de la compétence mobilité, la préfecture a demandé à la Présidente que les statuts du Syndicat soient modifiés.

En effet toute référence au code des communes a été retirée et certains articles ont nécessité une modification. Le secrétariat a travaillé en collaboration avec les services de la préfecture afin de mettre les statuts à jours.

Suite à la délibération les documents seront transmis aux communes du Temple et Saumos afin que chacune des communes délibère sur les nouveaux statuts. Une fois la notification de demande envoyée par le secrétariat du Syndicat (dont la préfecture sera en copie) les communes auront 3 mois pour délibérer.

Madame la Présidente propose d'adopter la modification des statuts du Syndicat qui ont été envoyés au préalable aux membres du Comité Syndical

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

VALIDE la modification des statuts,

DIT que les communes de Le Temple et de Saumos seront destinataires de la présente délibération accompagnée des statuts afin que leur conseil municipal puisse les passer au vote.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 5	Abstentions : 3	Contre : 0

11. DIVERS ET INFORMATIONS

Bac à sable de la cour d'école : 1 élu propose de faire un nouveau devis, le syndicat en a déjà deux. Proposition de mettre du gazon synthétique avec une ouverture au milieu pour un arbre.

12. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé de la présidente qui propose la répartition entre les communes telle qu'elle figure ci-dessous et qui met à la charge de :

- la commune de LE TEMPLE : 199 989 €

- la commune de SAUMOS : 96 291 €

Total : 296 280 €

ACCEPTE la répartition telle que détaillée ci-dessus,

DIT que les communes verseront leur participation trimestriellement, la somme devant parvenir au SGC de Pauillac

DIT que les sommes seront inscrites au compte 74741 après chaque versement.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 8	Dont procuration : 0
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clos la séance à 21h50.

La Présidente,
Karine NOUETTE-GAULAIN

La Secrétaire de séance,


S.I.R.P LE TEMPLE- SAUMOS
33680 LE TEMPLE

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 033-253304463-20240513-PV_090424-DE

S²LO

LE TEMPLE MEDOC



Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
LE TEMPLE – SAUMOS



**TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES LORS
DU COMITE SYNDICAL DU SIRP LE TEMPLE/SAUMOS
DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15/02/2024
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2023
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2023
AFFECTATION DES RESULTATS SIRP
BUDGET PRIMITIF SIRP 2024
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2023
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2023
AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT
BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2024
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LE TEMPLE – SAUMOS
DIVERS ET INFORMATIONS
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES 2024